

« Politiques contractuelles : Territoires d'Industrie 2023-2027 Contrat d'Industrie Lacq-Pau-Tarbes et évolution de la carte régionale des Cadets »

Séance plénière des 11 et 12 juin 2025

Le CESER salue l'engagement du Conseil régional en faveur du développement économique du territoire néo-aquitain, à travers le copilotage, aux côtés de l'État, du programme Territoires d'Industrie. Il félicite le Conseil régional pour la complémentarité de ce programme avec le dispositif régional des Contrats néo-aquitains de développement de l'emploi sur le territoire (Cadets) qui, combinés, offrent un accompagnement économique multiniveaux.

Le CESER encourage par ailleurs le Conseil régional à développer et affiner l'évaluation du programmes Territoire d'Industrie sur le territoire Lacq-Pau-Tarbes, afin de disposer de données précises sur les effets du dispositif sur l'emploi, le tissu économique, les ressources naturelles et la biodiversité, et encourager les collaborations interfilières.

Le CESER incite enfin le Conseil régional à intégrer davantage les représentants de salariés dans les instances de gouvernance et de suivi de la réalisation du programmes Territoire d'Industrie sur le territoire Lacq-Pau-Tarbes.

Un engagement en cohérence avec la politique régionale de développement économique

Le CESER salue l'engagement du Conseil régional en faveur de deux dispositifs de développement économique privilégiant une approche différenciée, de terrain et adaptée aux enjeux propres aux territoires. Il félicite notamment le choix ambitieux du Conseil régional de se positionner en tant que copilote du programme Territoires d'Industrie, afin que le dispositif constitue une véritable démarche territoriale en invitant tous les acteurs, publics et privés, à travailler de concert.

Le CESER salue également l'initiative régionale du dispositif des Contrats néo-aquitains de développement de l'emploi sur le territoire (Cadets), qui intervient auprès de territoires au périmètre restreint mais dont le tissu économique local mérite d'être soutenu. Il souligne sa complémentarité avec le programme national Territoires d'Industrie : en effet, ces deux outils de relance économique et de réindustrialisation permettent de mailler le territoire néo-aquitain en intervenant sur des territoires et auprès d'acteurs différents. Ils peuvent également être combinés avec succès, comme tel est le cas en Creuse, où le Cadet Ouest Creuse et le territoire d'Industrie Creuse Industrie se superposent et se complètent, grâce à la coordination d'un seul chef de projet.

Le CESER salue l'engagement du Conseil régional en faveur du développement économique du territoire néo-aquitain, à travers le copilotage, aux côtés de l'État, du programme Territoires d'Industrie. Il félicite le Conseil régional pour la complémentarité de ce programme avec le dispositif régional Cadets qui, combinés, offrent un accompagnement économique multiniveaux.

Des indicateurs d'évaluation à affiner pour un dispositif perfectible

Dans son avis portant sur le lancement du programme Territoires d'Industrie rendu en 2019, le CESER appelait le Conseil régional « à la vigilance sur la nécessité pour lui de disposer de véritables indicateurs permettant une évaluation pertinente des actions ». Si le bilan qualitatif et quantitatif Territoire d'Industrie I en Région Nouvelle-Aquitaine sur la période 2018-2022 présente un certain nombre de données, le CESER déplore ne pas trouver d'indicateurs plus précis sur le réel impact du dispositif sur le territoire. En effet, il appelle le Conseil régional à développer la partie d'évaluation du programme, afin de disposer d'une grille d'outils et de données spécifiques, relatives notamment à l'emploi (solde net entre les emplois détruits et créés, évolution de l'emploi dans les différents bassins, nombre de fermetures et de créations d'entreprises en fonction des filières, nombre de restructurations...). Les instances de gouvernance du programme pourraient se rapprocher des comités locaux d'emploi et engager un dialogue autour des impacts sur l'emploi local (catégorie d'emplois disparus, de reconversions directe ou accompagnée dans le cadre du plan de formation régionale...).

De plus, le CESER regrette l'absence de données relatives à l'impact environnemental indirect des actions du programme sur les ressources naturelles et écosystèmes du territoire. Il incite le Conseil Régional à porter, en cohérence avec la démarche Néo Terra, une attention à ce sujet, et notamment à la pression sur la ressource en eau. En effet, si les enjeux de décarbonation sont effectivement pris en compte dans le contrat, le CESER alerte sur l'importance de connaître les impacts de l'industrie sur ce territoire, en raison de la présence du Gave de Pau dans lequel est prélevée la ressource nécessaire aux diverses productions de la zone. Aucune mention n'est faite de ces enjeux dans le contenu du contrat et aucun montant budgétaire n'y est associé, quand bien même la ligne « Soutien aux Dynamiques Territoriales d'Innovation » s'y prêterait.

Dans la mesure où un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ainsi qu'une Charte de gestion de la ressource en eau sur le bassin du Gave de Pau sont encore en cours d'élaboration, le CESER souhaiterait que le contrat intègre *a minima* des enjeux sur les mesures d'impact concernant l'eau (connaissance des masses d'eau, niveaux de prélèvements, consommations et rejets) mais également sur la biodiversité, dont les impacts doivent être évalués très localement.

Les résultats d'une telle évaluation pourraient permettre de développer les relations interfilières dans une logique de complémentarité, notamment sur les enjeux d'utilisation des ressources, de gestion des déchets (car les déchets d'une industrie peuvent être une ressource pour une autre) et de mobilité verte.

Le CESER encourage le Conseil régional à développer et affiner l'évaluation du programme Territoire d'Industrie sur le territoire Lacq-Pau-Tarbes, afin de disposer de données précises sur les effets du dispositif sur l'emploi, le tissu économique, les ressources naturelles et la biodiversité, et encourager les collaborations interfilières.

Pour une meilleure intégration des salariés dans la gouvernance du dispositif Territoires d'Industrie

Enfin, dans son précédent avis, le CESER invitait déjà « à intégrer dans la démarche les représentants des salariés afin que leurs problématiques puissent également être prises en compte ». Or, dans le nouveau contrat d'Industrie du territoire Lacq-Pau-Tarbes, cette catégorie d'acteurs n'est toujours pas mentionnée dans la description des modalités de gouvernance et de pilotage local du projet (p. 23-24), que ce soit en tant que membres de l'instance de gouvernance ou en tant qu'acteurs associés dans les différentes instances listées (comité local territorial, bureau prospectif, groupes thématiques et comités de pilotage). Si les listes des membres recommandés, en annexe, pour ces instances sont indiquées comme n'étant pas exhaustives, l'absence de mention de cette catégorie d'acteurs ne favorise pas son intégration dans l'instance de gouvernance et le CESER incite le Conseil régional à faire évoluer ces compositions.

Le CESER incite le Conseil régional à intégrer davantage les représentants de salariés dans les instances de gouvernance et de suivi de la réalisation du programme Territoires d'Industrie sur le territoire Lacq-Pau-Tarbes.



Proposition de la commission 4 « Économie »
Présidente : Gwladys TOHIER, Rapporteuse : Gisèle BOURCIER

Avec la contribution de la commission :

3 - « Environnement »
Président : Hervé PINEAUD, Rapporteur : Jean-Guy AUGÉ



Vote sur l'avis du CESER

**« Politiques contractuelles : Territoires d'Industrie 2023-2027
Contrat d'Industrie Lacq-Pau-Tarbes et évolution de la carte régionale des Cadets »**

**154 votants
154 pour**

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine